

Le 09 FEV. 2022

Bureau du courrier

Délibération n° 5/2022

Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Le 28/01/2022 à 10h00 s'est tenue sans condition de quorum, dans les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre du 25/01/2022, le vote du Compte Administratif 2021 n'ayant pu avoir lieu lors de la réunion du 25/01/2022 faute de quorum.

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 7

Absent(e)s : 145

Pouvoirs : 1

Étaient présents :

1. Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsièges,
2. Monsieur André ROUX représentant titulaire de la commune de Bedoués-Cocurès,
3. Monsieur Jean Max ANDRE représentant titulaire de la commune de Gabriac,
4. Monsieur Christian ALBARIC représentant titulaire de la commune de Meyrueis,
5. Monsieur André FERRIER représentant titulaire de la commune de Saint Etienne du Vadonnez,
6. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
7. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
8. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
9. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Gilbert FONTUGNE, représentant titulaire de la commune d'Antrenas ayant donné pouvoir à Monsieur Rémi ANDRE, représentant du Département de la Lozère,

Approbation du Compte Administratif 2021 et du Compte de Gestion 2021 et affectation des résultats 2021:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la constitution du Comité syndical, telle que décrite ci-dessous :

8 votants présents représentant 149 voix sur un total de 378 voix

Pouvoir : 1 pouvoir représentant 1 voix

Nombre de voix présentes : 150 voix

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Robert AIGOIN, Président, sorti de la salle, ne prenant pas part au vote ni au débat, Monsieur Rémi ANDRE 1^{er} Vice-Président ayant fait procéder au débat et au vote :

- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2021, joint en annexe lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	1 768 975,18		267 522,18		2 036 497,36
Opérations exercice	5 053 324,15	6 250 579,15	606 501,92	493 388,15	5 659 826,07	6 743 967,30
Total	5 053 324,15	8 019 554,33	606 501,92	760 910,33	5 659 826,07	8 780 464,66
Résultat de clôture	0,00	2 966 230,18		154 408,41		3 120 638,59
Restes à réaliser	2 900 000,00				2 900 000,00	
Total cumulé	2 900 000,00	2 966 230,18		154 408,41	2 900 000,00	3 120 638,59
Résultat définitif		66 230,18		154 408,41		220 638,59

Après le vote du Compte Administratif 2021, Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique, ayant présenté le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Le comité syndical déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et décide à l'unanimité d'affecter comme suit les résultats 2021 :

- 154 408,41 € € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- 66 230,18 € au compte 001 (excédent de d'investissement reporté)

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 09 FEV. 2022
Bureau du courrier

Le Président du Syndicat Mixte Lozère
Numérique,
Robert AIGOIN

